Oran. Office national des droits dâ€™auteurs

Une notion Ã revoir
Par : Djamel Benachour (El Watan - 10/12/2006-)

Oran. Office national des droits dâ€™auteurs
Une notion Ã revoir

A Oran, le directeur rÃ©gional (14 wilayas) a organisÃ© une confÃ©rence de presse pour, notamment, parler de la nouvelle brigade de lutte contre la contrefaÃ§on crÃ©Ã©e tout rÃ©cemment, le 1er dÃ©cembre, et qui devra intervenir chez les Ã©diteurs, les revendeurs, les imprimeurs les vidÃ©othÃ¨ques et mÃªme les cybercafÃ©s.

Son programme pour lâ€™annÃ©e 2007 a Ã©tÃ© annoncÃ© juste pour dire que cette initiative est appelÃ©e Ã durer dans le temps. M. Belhachemi, directeur rÃ©gional, Ã qui on doit la crÃ©ation du timbre de lâ€™ONDA, affirme que la loi algÃ©rienne actualisÃ©e et adaptÃ©e en 2003 aux nouvelles rÃ©alitÃ©s nâ€™a rien Ã envier aux autres lois promulguÃ©es dans le monde mais Â« câ€™est au niveau de lâ€™application que cela pose problÃ¨me Â». Pour lui, Â« lâ€™appareil judiciaire ne suit pas, car les magistrats ne sont pas formÃ©s dans le domaine des droits dâ€™auteur du fait quâ€™il nâ€™existe pas Ã la facultÃ© de droit une chaire pour traiter de ce problÃ¨me Â». Au-delÃ des chiffres, comme le manque Ã gagner estimÃ© Ã 30 milliards de centimes ou ceux communiquÃ©s rÃ©guliÃ¨rement sur les saisies et qui nâ€™ont jamais rÃ©glÃ© ni mÃªme attÃ©nuÃ© le phÃ©nomÃ¨ne du piratage des supports, câ€™est par contre toute la rÃ©alitÃ© de la notion des droits dâ€™auteur qui reste Ã revoir. Tout le monde sait par exemple quâ€™une bonne partie des revenus de lâ€™ONDA provient, pour le cas dâ€™Oran, de la vente des CD de musique raÃ¯. Or le marchÃ© Ã©tant ce quâ€™il est, les artistes, donc les auteurs quand câ€™est le cas, vendent leur produit cash aux Ã©diteurs. De son vivant, Hasni vendait par exemple pour des centaines de milliers de dinars mais il pouvait placer la barre relativement haut, contrairement aux autres artistes moins connus qui souvent se contentent de quelques dizaines de milliers de dinars. Et câ€™est pour cela que, curieusement, ce sont dans la quasi-majoritÃ© des cas les Ã©diteurs qui parlent de pirate. Et la notion de droit dâ€™auteur devient une simple affaire de commerce mais qui ne profite pas aux auteurs. La situation devient nettement plus complexe, quand on passe aux Å“uvres venant de lâ€™Ã©tranger. Les DVD, pas ceux issus du piratage mais ceux dupliquÃ©s ici en AlgÃ©rie Ã partir dâ€™un support achetÃ© dans le commerce conventionnel Ã lâ€™Ã©tranger par exemple, nâ€™auraient pas Ã©tÃ© abordables pour le commun des mortels, si on venait Ã appliquer la rÃ©glementation internationale qui interdit la commercialisation des copies autres que celles extraites de lâ€™original. Que dire alors des autres produits beaucoup plus sophistiquÃ©s comme les logiciels qui permettent aujourdâ€™hui Ã des milliers dâ€™AlgÃ©riens de se familiariser avec lâ€™outil informatique. CommercialisÃ©s par des firmes internationales, ces produits seraient inaccessibles mÃªme pour les plus nantis. Les Â« craqueurs Â» de logiciels qui diffusent gratuitement sur Internet ne sont pas des pirates au sens conventionnel du terme, mais beaucoup remettent en cause lâ€™ordre Ã©tabli et le diktat imposÃ© par les firmes puissantes qui elles-mÃªmes tirent profit des vrais auteurs que sont les concepteurs. Ils sont favorables Ã la dÃ©mocratisation du savoir et, avec le gÃ©nie, la Toile offre cette possibilitÃ©.

Djamel Benachour

Posté par : alger-culture, le December 10 2006 12:02:37